



Informations de base	
<b>2025/2183(INI)</b> INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: priorités sociales et en matière d'emploi – rapport annuel 2026	
<b>Subject</b> 4.10 Politique sociale, charte et protocole social 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chômage 5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">EMPL</span> Emploi et affaires sociales		RIEHL Nela (Greens/EFA)	24/10/2025
			Rapporteur(e) fictif/fictive WINZIG Angelika (EPP) MENDIA Idoia (S&D) WERBROUCK Séverine (PFE) MALAĞ Marlena (ECR) PETROV Hristo (Renew) ARVANITIS Konstantinos (The Left)	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Emploi, affaires sociales et inclusion		MÎNZATU Roxana	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
09/10/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/02/2026	Vote en commission		
27/02/2026	Dépôt du rapport de la commission	A10-0033/2026	
10/03/2026	Débat en plénière		
11/03/2026	Décision du Parlement	T10-0076/2026	Résumé

11/03/2026	Résultat du vote au parlement		
------------	-------------------------------	---	--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2183(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/10/04057

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE779.558</a>	20/11/2025	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE781.491</a>	17/12/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A10-0033/2026</a>	27/02/2026	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T10-0076/2026</a>	11/03/2026	<a href="#">Résumé</a>

## Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

### Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
<a href="#">WINZIG Angelika</a>	20/11/2025	Deutsche Industrie- und Handelskammer

## Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: priorités sociales et en matière d'emploi – rapport annuel 2026

2025/2183(INI) - 11/03/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté, par 404 voix pour, 208 contre et 20 abstentions, une résolution sur le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: priorités sociales et en matière d'emploi - rapport annuel 2026.

L'objectif de l'Union en matière d'emploi, à savoir qu'au moins 78% des personnes âgées de 20 à 64 ans soient en situation d'emploi d'ici à 2030, est en bonne voie d'être atteint. En octobre 2025, le taux de chômage dans l'Union s'élevait à 6% (entre 2,6% et 10,6% selon les États membres), tandis que le chômage des jeunes reste élevé, à 13,2%. Les taux de chômage et la précarité des conditions de travail restent élevés pour les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés, les ressortissants de pays tiers peu ou moyennement qualifiés, les personnes handicapées, les Roms et d'autres minorités ethniques.

**Investir dans le modèle social européen**

Soulignant l'avantage concurrentiel qui découle de l'investissement dans le modèle social de l'Union, le Parlement a demandé que les recommandations du groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale et de l'État-providence, ainsi que les recommandations des rapports Letta et Draghi, soient intégrées dans le processus du Semestre européen afin de protéger et de renforcer l'économie sociale de marché de l'Union. Il a souligné la nécessité d'une **approche équilibrée** qui soutienne autant les droits sociaux, les services publics, les structures et la couverture des négociations collectives que la compétitivité.

Les députés ont demandé d'inscrire les objectifs du **plan d'action sur le socle européen des droits sociaux** au cœur du Semestre européen en faisant de ces objectifs des critères de référence dans les évaluations du Semestre européen.

### ***Éradiquer la pauvreté***

Le Parlement s'est félicité de l'ambition de la Commission d'éradiquer la pauvreté d'ici à 2050, de son plan européen pour des logements abordables et de son intention de proposer un acte législatif sur des emplois de qualité, de la première stratégie de l'Union de lutte contre la pauvreté et du renforcement de la garantie européenne pour l'enfance. Il a souligné la nécessité d'une cohérence entre le Semestre européen, le suivi du plan d'action sur le socle européen des droits sociaux et ces instruments à venir, avec des objectifs mesurables et les recommandations par pays correspondantes.

Dans ce contexte, les députés ont réitéré leur appel en faveur d'un **budget spécifique substantiel d'au moins 20 milliards d'euros** pour la garantie européenne pour l'enfance dans le prochain cadre financier pluriannuel et ont lancé à nouveau un appel en faveur de l'affectation par les États membres d'au moins 5% des fonds du Fonds social européen plus (FSE+) qui leur ont été alloués à la lutte contre la pauvreté des enfants.

### ***Chômage des jeunes***

Préoccupé par le niveau du chômage des jeunes (qui reste plus de deux fois supérieur au taux de chômage global de l'Union), le Parlement a souligné la nécessité pour les États membres d'investir dans la **garantie renforcée pour la jeunesse** afin de garantir un soutien de qualité et en temps utile à tous les jeunes de moins de 30 ans sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (NEET). La Commission et les États membres, dans le cadre du Semestre européen, sont invités à promouvoir des **stages** de qualité, rémunérés équitablement, et à prévenir leur utilisation abusive comme substitut à un emploi régulier.

### ***Combattre la pauvreté et l'exclusion sociale***

Les députés sont convaincus qu'une action au niveau de l'Union et des États membres est nécessaire pour prévenir et combattre la persistance de niveaux élevés de pauvreté et d'exclusion sociale. Les États membres sont invités à mettre en œuvre la directive relative à des salaires minimaux adéquats pour lutter contre la pauvreté des travailleurs et encourager le travail.

Soulignant l'importance d'améliorer l'accès des **travailleurs indépendants** à la protection sociale (en particulier dans le secteur de la culture et de la création), le Parlement a invité la Commission à avoir recours au processus du Semestre européen pour suivre la mise en œuvre au niveau national de la recommandation du Conseil relative à l'accès des travailleurs salariés et non-salariés à la protection sociale, y compris dans le cadre des recommandations par pays. Les États membres sont également invités à adopter une approche intégrée et à veiller à ce que les politiques et les services publics atteignent effectivement tous les **Roms**.

Rappelant avec inquiétude l'écart persistant d'environ 24% entre le taux d'emploi des **personnes handicapées** et celui des autres personnes, les députés ont invité la Commission à s'attaquer à ce problème au moyen du Semestre européen, y compris dans les recommandations par pays, et à mettre à jour la stratégie de l'Union en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 avec de nouvelles initiatives phares, y compris une garantie européenne en matière d'emploi et de compétences des personnes handicapées.

### ***Convergence sociale***

Tout en se félicitant de l'inclusion permanente du cadre de convergence sociale dans le Semestre européen, les députés ont invité la Commission à améliorer et à mettre à jour le **tableau de bord social**, en veillant à ce qu'il reflète les facteurs d'inégalités et les retombées de celles-ci, y compris en ce qui concerne l'égalité des chances, l'emploi de qualité, la répartition des richesses, l'accès aux services publics et sociaux, l'adéquation des retraites, le logement et le sans-abrisme, la santé mentale, la discrimination et les conséquences sociales de la dégradation de l'environnement et du changement climatique.

Le Parlement a recommandé:

- de tenir compte des objectifs du plan d'action en faveur de l'**économie sociale** dans le Semestre européen;
- de mieux intégrer le plan de la Commission pour des **logements abordables** dans le Semestre européen;
- de proposer des solutions concrètes aux **pénuries de compétences** et de s'attaquer aux problèmes qui persistent en veillant à ce que la future initiative sur la transférabilité des compétences remédie aux obstacles actuels à la reconnaissance des compétences;
- d'étudier la manière dont les partenariats public-privé entre les États membres et les entreprises peuvent financer la **formation**, la reconversion professionnelle et le perfectionnement professionnel des travailleurs, notamment le droit individuel à la formation des travailleurs;
- d'intégrer des indicateurs sur le bien-être des jeunes et des personnes âgées, l'accès à des emplois de qualité, le caractère abordable et la disponibilité du logement, l'accessibilité physique, l'adéquation du revenu minimum et des pensions, l'accès à des services de santé mentale de qualité, ainsi qu'une éducation et des compétences de qualité dans le cadre d'évaluation du Semestre européen.

Le Parlement a souligné que les recommandations du Semestre européen en 2026 seront essentielles à l'élaboration du prochain cadre financier pluriannuel et s'est dit favorable à un processus du Semestre européen **plus démocratique**, avec un Parlement étroitement associé à la définition des priorités de la politique économique et sociale et à la prise de décisions de gouvernance économique.